



« POLITIQUE DE REMBOURSEMENT »

INTRODUCTION

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, le Club de soccer SBDL s'est doté d'une politique de remboursement lui permettant d'administrer adéquatement les demandes reliées au remboursement du coût d'inscription.

L'emploi du masculin dans le document a comme simple objectif d'alléger la lecture de celui-ci.

PROCÉDURE

- **Tout membre désirant un remboursement pour cause d'abandon ou de maladie ou blessure doit transmettre sa demande par écrit, via le formulaire à la fin de ce document, et renvoyer le tout complété à l'adresse info@soccersbdl.com**
- **Aucune demande ne sera traitée sans la réception du formulaire rempli.**
- **En cas de maladie ou de blessure, le membre doit inclure obligatoirement un billet médical.**

TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- **En cas d'abandon, et si la demande d'inscription n'a pas encore été traitée*, 100 % du coût d'inscription sera remboursé.**
- **En cas d'abandon, et si la demande d'inscription a été traitée*, les frais d'affiliation ne seront pas remboursés et des frais administratifs de 25\$ seront retenus. (Une demande est traitée lorsqu'on crée ou renouvelle le passeport du joueur ou de la joueuse dans la base de données informatique.)**
- **En cas d'abandon et si la saison est débutée, la saison débutant dès la première activité (match, entraînement, camp de sélection), le Club SBDL rembourse une partie du coût d'inscription (moins les frais d'affiliation et les frais administratifs de 25\$) au prorata des activités écoulées (excluant les séries). Toute activité organisée et supervisée par le Club SBDL est prise en compte (camps de sélection, entraînements, matchs).**
- **Le remboursement sera calculé de la façon suivante : Montant d'inscription – les frais d'affiliation – 25\$ pour les frais administratifs. Par la suite, on calcule le nombre d'activités réalisées et on rembourse au prorata des activités restantes dans la saison.**

- **Si le joueur souffre d'une maladie ou d'une blessure qui l'empêche de poursuivre les activités jusqu'à la fin de la saison, le coût d'inscription, moins les frais d'affiliation et les frais administratifs de 25\$, est remboursé, au prorata des activités écoulées (excluant les séries), sous présentation obligatoire d'un billet médical. Pour bénéficier du remboursement, la demande doit nous être parvenue à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la date de la maladie ou blessure.**
- **Pour le remboursement d'une inscription effectuée en ligne et payée par carte de crédit, les frais de service de 1\$ + 3,95% seront retenus.**
- **Advenant l'annulation d'une activité, par le Club de soccer SBDL, un remboursement en totalité sera émis aux participants inscrits à ladite activité.**

AUCUN REMBOURSEMENT DANS LES CAS SUIVANTS

- **Inscription annulée en raison de faux renseignements déclarés sur la fiche d'inscription.**
- **Lorsqu'un joueur demande un remboursement pour des matchs manqués en raison de vacances.**
- **Si le montant du remboursement est inférieur au total des frais d'affiliation et des frais administratifs de 25\$.**

ÉMISSION DES CHÈQUES DE REMBOURSEMENT

Il y a un délai minimum de 15 jours ouvrables avant l'émission du chèque de remboursement

*** Une demande est traitée lorsqu'on crée ou renouvelle le passeport du joueur ou de la joueuse dans la base de données informatique.**



info@soccersbdl.com

418-609-2833

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

DATE DE LA DEMANDE :
NOM DU JOUEUR :
DATE DE NAISSANCE :
CATÉGORIE :
COURRIEL :
TÉLÉPHONE :
RAISON DE LA DEMANDE (si blessure ou maladie, joindre le billet médical) :

RÉSERVÉ AU REGISTRAIRE

Mode de paiement : _____ Paiement fait le : _____
Nom du parent payeur : _____
Demande reçue le : _____ Par : _____
Passeport # : _____